



Fédération Régionale des Associations
Contre le Train en zone Urbaine et
pour le Respect de l'Environnement
Salle Millan, Place Honoré de Balzac
69800 SAINT-PRIEST
Tél. : 06.16.81.78.70 / 06.16.81.78.53

Monsieur Jacques GERAULT
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Département du Rhône
106 rue Pierre Corneille
69003 LYON

Objet : **Contournement Ferroviaire de
l'Agglomération Lyonnaise**

St Priest, le 14 octobre 2008

Monsieur le Préfet,

Dans un précédent courrier, nous vous alertions sur le manque de concertation de Réseau Ferré de France dans la phase d'études préliminaires de la partie Sud du Contournement fret Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise.

Au-delà des éléments contenus dans ce précédent courrier, nous tenons à vous faire part d'un ensemble de faits survenus à l'occasion des dernières réunions auxquelles votre représentant, Monsieur Maisonnier, participait (réunion du 24 septembre à Toussieu avec les élus de PARFER, réunion du 2 octobre à Ampuis avec les élus de la rive droite du Rhône et l'association SRD) et qui, pour nous, traduisent un manque de neutralité de sa part.

- Monsieur Maisonnier a exprimé l'idée que la partie Sud du projet ne verrait peut-être pas le jour, faute de financement ou faute de décision politique.
Il nous semble utile de rappeler que pour que la partie Sud ne voie pas le jour, il faudrait que l'utilisation des voies existantes soit une variante des études préliminaires en cours. Or cette variante a été écartée par la décision ministérielle du 3 avril 2007.
Plus largement, les décisions ministérielles du 26 décembre 2005, du 3 avril 2007 et du 4 septembre 2008 ne laissent aucun doute sur la volonté politique des 3 derniers ministres des Transports de réaliser une infrastructure neuve pour la partie Sud, et cela dans un planning qui garantisse la vision globale avec la partie Nord.
- Monsieur Maisonnier s'appuie sur le cahier des charges annexé à la décision ministérielle du 16 mai 2003 pour rappeler les fonctionnalités attendues de l'infrastructure. Il a précisé que ce cahier des charges ne prévoit pas que le fuseau à retenir doit être celui qui impactera le moins de personnes.

F.R.A.C.T.U.R.E : Fédération Régionale des Associations Contre le Train en zone Urbaine et pour le Respect de l'Environnement
ADEC de Chaponnay; ADEPT de Toussieu; AIL de Manissieux/Mi-Plaine/La Fouillouse de Saint-Priest;
APACHE de Mions; Halte Bruits et Vitesse de Vénissieux
Le FER Autrement de Communay, St Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres et Ternay ;
Marenes contre les nuisances de Marenes, RESPECT Environnement de Saint Pierre de Chandieu,
Sauvegarde Rive Droite de St Romain en Gal, Ampuis, Condrieu, Loire sur Rhône

Outre le côté provocateur de cette position, a fortiori dans le contexte où elle a été exprimée, nous condamnons son côté subjectif et mensonger : le cahier des charges en question traite expressément « d'enjeux environnementaux spécifiques » dont « la limitation des nuisances urbaines » en demandant au projet de « veiller à limiter les nuisances nouvelles dans les secteurs traversés, de porter une attention particulière aux nuisances phoniques et de privilégier les protections à la source ».

- Enfin, Monsieur Maisonnier a exprimé publiquement son jugement de la Fédération FRACTURE qu'il catalogue de « Pas de ça dans mon jardin ».
Nous sommes très étonnés d'une telle prise de position publique et très surpris que Monsieur Maisonnier n'aie pas la même perception de ceux qui se mobilisent le long des autres options de passage ni de ceux qui, à l'inverse, se mobilisent pour que le tracé soit le plus près possible de l'agglomération, au risque de lui faire perdre toute efficacité dans le report modal.
Nous tenons à vous rappeler que nombre de nos adhérents auraient pu se réjouir de la décision ministérielle du 16 mai 2003 puisque, en coupant le projet en deux parties et en donnant la priorité à la partie Nord, elle donnait une très forte probabilité à l'utilisation des voies existantes.
Depuis cette décision et contrairement à Monsieur Maisonnier qui propage l'idée que la partie Sud pourrait ne pas voir le jour, FRACTURE n'a eu de cesse de faire pression pour que le projet soit réalisé en totalité et le plus vite possible pour être réellement concurrentiel de la route.
Nous vous demandons donc d'intervenir auprès de votre représentant pour lui demander de revoir son jugement et, a minima, de garder son avis pour lui en lui rappelant son devoir de réserve.

Nous voulons croire que ces écarts sont le fait de la pression que ce dossier et ses retards successifs engendrent.

Pour autant nous vous demandons de veiller à ce que la DRE s'en tienne au rôle de l'état dans ce dossier qui est de garantir la plus grande neutralité et la plus grande transparence ainsi que le respect des délais et des procédures.

Certains de votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos respectueuses salutations.

Jean-Louis PUCHOL, Président de FRACTURE



F.R.A.C.T.U.R.E : Fédération Régionale des Associations Contre le Train en zone Urbaine et pour le Respect de l'Environnement
ADEC de Chaponnay; ADEPT de Toussieu; AIL de Manissieux/Mi-Plaine/La Fouillouse de Saint-Priest;
APACHE de Mions; Halte Bruits et Vitesse de Vénissieux
Le FER Autrement de Communay, St Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres, Solaize et Ternay ;
Marenes contre les nuisances de Marenes, RESPECT Environnement de Saint Pierre de Chandieu,
Sauvegarde Rive Droite de St Romain en Gal, Ampuis, Condrieu, Loire sur Rhône